

# LA GAZETTE DE SOREL,

## JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. BARTHÉ, RÉDACTEUR-EN-CHEF.

[AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

VOL. I.

SOREL, MARDI MATIN, 1 JUIN 1855.

No. 51.

### Navigation de la Rivière Yamaska.

M. le Rédacteur,

Quelques personnes m'ont reproché de m'être montré un peu sévère à l'égard du rapport de M. Page, dans ma lettre du 5 février dernier, sur l'amélioration de la navigation de la rivière Yamaska. Elles ont cru que ma liberté pourrait être nuisible à notre projet. J'en serais bien fâché ; mais tout en désavouant ce qu'il pourrait y avoir d'offensant dans cette lettre, je n'en persiste pas moins à croire que j'étais justifiable, au moins, quant au fond du sujet. Expliquons nous.

Sur les représentations des habitants riverains des rivières d'Yamaska, de St. François et de Nicolet, "que la navigation de ces rivières pouvait s'améliorer à peu de frais." M. Page eut ordre d'en faire une exploration, dont il fit rapport le 10 oct. 1854, par un article séparé pour chacune de ces rivières. Cet ingénieur fit le sondage de la rivière d'Yamaska à 10 pieds d'eau dans le Lac, depuis le village de St. Aimé en descendant. Ceci fait, il s'agissait de choisir entre deux modes de parvenir au but, l'érection d'une dam avec écluse, ou le dragage d'un chenal, celui qui serait le moins coûteux, le plus sûr et le mieux payant. M. Page donna la préférence à la construction d'une dam. Cependant, il avait contre lui l'expérience de la dam de St. Ours, qui ne donne pas annuellement £100 de revenu brut, et dont l'entretien coûte de £1000 à £15000 par an, sans compter l'intérêt de plus de £38,000 absorbés par la construction. Cet exemple ne l'arrêta pas ; il estime notre dam à près de £33,000, et déclare qu'il lui a été impossible de constater si le commerce et les avantages qu'on retirerait de cette amélioration, pourraient en compenser les frais. Sur ce rapport, le commissaire des travaux publics n'hésita pas un instant ; il a l'exemple de la dam de St. Ours pour lui, et il déclare nettement le 23 mars 1857, que "The large amount of these estimates compared with the benefits to be derived, ... determined the undersigned from recommending any outlay upon this river, in the present circumstances of the province." Nous étions enfoncés.

Voilà, M., pourquoi j'ai cru devoir censurer le choix de M. Page, comme le moins économique, et comme nous exposant à payer un commissaire et un personnel coûteux pour veiller aux écluses et aux réparations ; comme retardant les vaisseaux dans leur marche ; comme plus coûteux dans l'exécution de l'ouvrage, et l'on ne sait combien plus coûteux par les inondations que pourrait causer une chaussée. J'avoue que dès lors je suis demeuré sous l'impression qu'un mode dont on avait une expérience si désavantageuse tout près de nous, quant au revenu direct, n'avait été choisi que pour fournir au bureau des travaux publics, une raison plausible, au moins en apparence, de se débarrasser de nous. Voilà pourquoi j'ai signalé quelques erreurs de l'ingénieur, pour infirmer l'impression que son rapport avait fait, et pouvait en-

core faire. Enfin, voilà pourquoi je me suis arrêté à l'opinion qu'en adoptant le moyen de creusement, si facile et si sûr à cause du fond de glaise des batters de notre rivière, on ferait une économie de plus de la moitié du capital, une économie de mille à quinze cents louis par an, sur l'entretien et le personnel d'une dam avec écluse ; une économie peut être considérable, de tous les dommages d'une inondation, et une économie de temps en faveur de la navigation ; et quand même le dragage coûterait £15,000, ce que je suis loin de croire, si la chose est bien conduite, l'intérêt de cette somme ne s'éleverait pas encore au montant des dépenses annuelles du personnel et de l'entretien d'une dam avec écluse.

Mais, M. le Rédacteur, comment le commissaire des travaux publics a-t-il trouvé que les bénéfices seraient trop peu de chose comparés aux dépenses de cette amélioration ? A-t-il cru que le commerce et les ressources de ces localités n'en valaient pas la peine ? Il avait pourtant sous les yeux la description que M. Sheridan Hogan faisait de ce beau pays en 1855. "En avançant vers l'ouest, dit-il, la plaine n'est d'une riche fertilité et très bien cultivée, surtout là où les rivières de Richelieu et d'Yamaska la traversent." Il était donc dans l'erreur, puisque la consommation des articles payant droits qui ne s'y monte actuellement qu'à 40 par tête, faute de transports faciles, atteindra bientôt 74 par tête, comme en tout autre endroit de la province, suivant le même M. Hogan, si tôt qu'on aura les mêmes facilités. M. le commissaire a-t-il donc cru qu'il fallait compter sur un revenu direct, provenant d'un péage réglé par un tarif ? C'est impossible ; car, qu'on ne s'imagine pas que, parce qu'une amélioration publique ne donne pas un revenu direct comme péage de passage, elle ne rembourse jamais ni intérêt ni capital. C'est l'augmentation du commerce et l'exploitation des ressources d'un pays, résultant de la facilité des transports, qui liquident le plus sûrement sa dette.

Telle est notre situation ; d'abord, les colons venant plus facilement et à meilleur marché, arriveront en plus grand nombre. La consommation des articles payant droits augmentera en proportion. Aussi, rien de surprenant de voir, avec l'exécution de l'amélioration que nous sollicitons, les jeunes paroisses de St. Aimé, St. Gaillaume, St. David, St. Marcel, St. Hugues et autres, doubler en population, en prospérité, et leur consommation d'articles payant droits s'élever de £50,000 qu'elle est à présent à £100,000 et au-delà, en proportion des facilités de transport et de l'exploitation de leurs ressources.

Or cette augmentation de £50,000 dans la consommation des articles payant droits donne une augmentation moyenne de £5000 dans les revenus annuels de la douane ; ce qui, en deux ans, couvrirait le sacrifice de £10,000 que nous demandons. Et cependant ceux qui connaissent cette partie du pays et les ressources qu'une navigation convenable y développerait, savent que ces chiffres ne sont pas exagérés. Supposons pourtant

qu'il faille en rabattre de moitié : dans ce cas même l'augmentation du revenu public, provenant de cette amélioration, serait encore de £2,500 par an, ou 25 x 100 sur les £10,000 avancés, et les remboursements en 4 ans. Et, dans mon humble opinion, quel est le ministère, (dont l'intention avouée est d'encourager le commerce et l'industrie,) qui négligerait de placer à 25 x 100, quand il sait qu'indépendamment du remboursement de ses avances, le résultat en sera de doubler la propriété d'une population importante en développant ses ressources ; de fournir un débouché facile à mille articles propres à maintenir l'abondance sur nos marchés, et d'ouvrir la porte à l'exploitation d'une magnifique suite de pouvoirs d'eau, dans les rapides de Bourchemin, qui n'attendent qu'un débouché comme e lui que nous demandons, pour être utilisés par des usines qui donneront une puissante impulsion au commerce, dans les comtés d'Yamaska, de Richelieu, de Bagot et de St. Hyacinthe, et fourniront à notre jeunesse une occupation aussi lucrative et moins entourée de dangers que celle qu'elle cherche à l'étranger, souvent sans foi et sans religion.

Où, M. le Rédacteur, la canalisation de notre rivière est urgente pour toutes ces raisons, et encore pour venir au secours de plusieurs milliers de familles qui, faute d'un débouché suffisant, ne peuvent pas profiter des ressources dont abondent leurs localités. Elle est urgente parce que la navigation de la rivière Yamaska, jusqu'aux rapides de Bourchemin, et l'exploitation des pouvoirs d'eau qui en sera la conséquence, est la clef de la canalisation de cette rivière jusqu'à la jeune et florissante ville de St. Hyacinthe ; la clef d'une belle navigation, depuis le Lac St. Pierre jusqu'à St. Pie et St. Césaire, un espace de soixante mille, et bientôt au-delà, comme le disait M. Morrison, dans une lecture à ce sujet, devant l'Institut des Artisans de St. Hyacinthe. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,  
Votre humble Serviteur,  
J. OLIVIER ARCAD.

### Agriculture.

(Du Journal de l'Agriculteur.)

#### De la jouissance d'un Sol d'Alluvion.

Q. Quels sont les moyens de jouir d'un sol d'alluvion ?

R. Pour jouir d'un sol d'alluvion il faut l'assécher le plus et le mieux que l'on peut ; lorsque le sol est assez solide on en fait un parc par un temps de sécheresse, afin de lui donner de la solidité.

Q. Jouit-on facilement de ce sol ?

R. Quoique ce sol soit très riche on en jouit très difficilement. L'égoût en est très difficile ; on ne peut le travailler que très tard au printemps, car alors il est couvert de tant d'herbes plus ou moins nuisibles qu'elles étouffent les plantes qu'on y veut faire croître.

Q. Ce sol ne convient donc pas beaucoup à la culture ?

R. Si ce sol est difficile à cultiver, il n'en faut pas conclure qu'il ne convient pas à la culture ; dès que l'eau

en se retirant le laisse paraître, il donne une grande provision de foin. Ce foin d'abord très gros convient aux bêtes à cornes, surtout si on a soin de l'engranger un peu frais et de répandre du sel entre les charges de foin. Le sel l'imprègne ; alors ce foin devient une nourriture saine et solide pour les animaux.

Q. Combien doit-on répandre de sel en engrangeant une voie de foin de cinquante bottes ?

R. On doit répandre par voie de foin de cinquante bottes d'un pot à un gallon de sel, suivant l'humidité du foin.

Q. Cette manière de saler le foin est-elle désirable sous plusieurs rapports ?

R. Cette manière de saler le foin est très bonne ; elle empêche le foin de chauffer ; le sel empêche le foin de perdre tant de son poids ; il conserve au foin cette couleur verte, utile à la vente de ce produit ; il excite l'appétit des animaux.

Q. Le sol d'alluvion peut-il enrichir un autre sol ?

R. Le sol d'alluvion étant composé de matières terreuses, végétales et animales, est un bon engrais pour les autres sols.

Q. Comment doit-on employer les terres enlevées en foyosant ce sol ?

R. Autant que possible on doit enlever les terres provenant des fossés faits sur ce sol, et les employer comme engrais sur les autres sols, empêchant par ce travail l'élevation de la terre de chaque côté du fossé. Cette élévation empêche les eaux de parvenir au fossé.

Q. L'enlèvement de ces terres ne serait-il pas un travail dont le prix ne se trouverait pas dans le rapport du sol sur lequel on les aurait déposés ?

R. Il faudrait que l'éloignement fût considérable pour que le prix de la main-d'œuvre de l'enlèvement de ces terres ne fût pas payé. Si on ne pouvait les élever, il faudrait alors les étendre sur le sol même pour ne pas élever les bords du fossé.

Est-il important de labourer ces terres aussitôt que possible ?

R. Il importe de labourer ces terres dès qu'on le peut pour deux raisons : la culture exhausse ces terres et en éloigne les exhalaisons malsaines. En les cultivant on parvient plus facilement à remplacer le foin commun par du foin, en semant de la graine de ce produit avec les autres semences.

TOWNSEND.—L'homme arrêté comme étant le terrible bandit Townsend vient enfin d'être élargi. Et cependant le drame judiciaire auquel a donné lieu cette arrestation n'est pas terminé. McHenry, puisque c'est ainsi qu'il le faut appeler maintenant, doit comparaître encore aux prochaines assises sous prévention de vol ; puis, s'il est acquitté, les autorités américaines s'empareront de lui, en vertu du traité d'Ashburton, pour qu'il réponde à une double inculpation de vol à main armée et de meurtre. Ce mystérieux personnage est resté vingt-deux mois en prison. Il a subi quatre procès, deux pour assassinat et deux pour vol. La question de son identité seule a été discutée, pendant ces longues

plaidoiries où plus de trois cent témoignages furent reçus et dont la moitié au moins affirmaient positivement que le prisonnier était Townsend, tandis que le reste jurait, sans hésiter, que c'était un autre homme. On ne saurait trouver dans les dossiers des tribunaux une affaire aussi étonnante. Elle mérite la première place dans le recueil des *Causés célèbres*.

Le 21 mai dernier, Townsend ou McHenry comparut devant les magistrats de Merrittville et fut mis en liberté, après avoir fourni un cautionnement de 400 piastres. De chaleureux amis qui l'attendaient lui firent une bruyante ovation au sortir de sa prison ! Ne dirait-on pas que l'humanité se passionne pour le vice comme pour la vertu, car, McHenry ou Townsend, cet homme est un grand coupable.—*Le Pays*.

### Fantaisie Disciplinaire.

Au mois d'août dernier, un garde national, cité devant le conseil de discipline, lui adressa ses excuses en la forme suivante :  
Mes manquements, Messieurs, ne sont pas très commodes..... 1  
Aujourd'hui, je demande indulgence pour 2  
Ma mère était malade en la ville de... 3  
Pour partir à l'instant, j'ai fait le diable à 4  
Vous m'avez, il est vrai, commandé pour 5  
Mais auprès d'un malade, il faut être pré. 6  
Pour appliquer à temps l'onguent et la lan 7  
Dieu merci ! j'ai vaincu la fièvre et la pit. 8  
J'ai fait à un malade un estomac tout... 9  
Vous pardonnez bien mon zèle, cadé... 10  
Car pour un fils vos ceurs ne seront pas 11  
de br..... 11  
Je serai de retour à Poitiers pour le... 12  
Alors je monterai ma garde par... douzaines.

Cette fantaisie, éditée tout d'abord par l'Abécille de Poitiers, a obtenu quelque succès, et a fait, avec pas mal de bonheur, son tour de France et même de Navarre. La voilà qui revient aujourd'hui avec un cortège qui nous semble devoir faire fortune.

C'est la réponse adressée par le conseil de discipline de Poitiers, à l'épître du soldat citoyen.

Vous fûtes, on le sait, autrefois pour cha- 1  
que..... 1  
Un modèle de zèle, et c'est vraiment hi... 2  
Qu'il n'en soit plus ainsi ; votre man- 3  
N'est qu'un prétexte ici dont, sans vous 4  
met en..... 4  
Vous auriez dû parler en termes plus suc... 5  
En effet, vous vit-ou jamais aux exer... 6  
Aux gardes ? Non sans doute, ainsi votre 7  
pla..... 7  
Ne peut mettre au néant la citation du... 8  
Hotel des Haricots ! vous irez donc le... 9  
La cour vous y condamne ; et vous irez 10  
san..... 10  
Méditer à loisir si nous sommes de br... 11  
Et vous y resterez, Monsieur, jusques au 12

### CONSEIL LEGISLATIF.

Séance du 25 mai.

Troisième lecture et adoption du bill relatif aux petits délinquants dans le Haut-Canada.

M. le col-Prince propose la seconde lecture de son bill pour abolir le poste de solliciteur-général dans le Haut-Canada.

M. Vankoughnet combat ce bill, qui est perdu sans division.

La seconde lecture du bill pour abolir les lois de naturalisation est abolie.

Séance du 26 mai.

M. De Blaquière introduit un bill

pour l'abolition du travail du dimanche dans les bureaux de poste et sur les canaux.

Le bill pour amender les lois de naturalisation est lu une troisième fois et voté.

Et le conseil s'ajourna.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 25 mai.

Pétitions contre le bill du chemin de fer du Great Western et l'abolition du travail du dimanche dans les bureaux de poste et sur les canaux.

M. le proc.-gén. McDonald propose que, chaque lundi, pendant le reste de la session, et jusqu'à six heures, les bills privés sur les ordres du jour, soient les premiers appelés ; qu'après cette heure les ordres du jour soient appelés de la même manière ; que les mardis, mercredis et jeudis, les motions et mesures du gouvernement aient le pas sur les autres, et que, les mercredis, on s'occupe des avis de motion, avant l'appel des ordres du jour.

Cette motion est emportée après une longue discussion.

Toronto, 25 Mai.

La chambre a continué à siéger toute la nuit et n'a pas encore levé la séance. Un grand nombre de motions l'ajournement et autres semblables ont eu lieu dans le cours de la nuit, et à trois heures cette après-midi l'opposition a demandé la décision de M. le président sur la question de savoir si on s'occuperait des ordres du jour pour mercredi. Dans ce cas, la motion ministérielle, pour obtenir trois jours par semaine pour les mesures du gouvernement, aurait été perdue. Le président a décidé toutefois que la journée parlementaire continuerait jusqu'à l'ajournement, et cette décision a été soutenue par 60 contre 34.

M. Brown dit alors qu'il était inutile de prolonger la discussion et la division des voix donna 62 pour la motion, 37 contre.

Le bill des émigrants fut lu une troisième fois et la chambre se forma en comité sur le bill de judicature pour le Bas-Canada. Le comité siègea jusqu'à 6 heures.

New-York, 26 mai.

M. Vanderbilt a fait des arrangements pour établir une ligne de vapeurs hebdomadaires entre New-York Southampton, le Havre et Bremen. Elle commencera à voyager le 1er juin.

### MARCHÉS DE NEW-YORK.

26 mai.

Farine moins active, prix sans changements : *Froment* lourd, Ohio, printemps, 80 à 82, canadien, 86. *Mais* lourd, Western mélangé, 72 à 75 ; South jaune, 77 à 78 ; blanc, 72 à 73. *Porc* nominal, mes, 17.75 ; prime, 14.30. *Lard* lourd ; 11 1/2 à 3. *Stock* lourd et variable. Epicerie point d'affaires.

POPULATION DE TERRE-NEUVE.—D'après le recensement fait l'année dernière, la population de l'île de Terre-Neuve était alors de 119,335, dont 64,184 protestants et 55,152 catholiques-romains.

### Cour du Banc de la Reine.

Audience du 19 avril.

Présents.—Son Honneur le Juge en Chef et le Juge AYLWIN.

AFFAIRE DE ST. JÉRÔME.

Accusation de meurtre par voie d'étouffement et de meurtre par empoisonnement.

(Suite.)

Examen des médecins.

Docteur J. Prévost, de St. Jérôme. J'ai connu la défunte. Je l'ai soignée quatre ou cinq ans avant sa mort. Elle avait des calculs biliaires ; son tempérament était faible. Je l'ai vue après sa mort, le lendemain. J'avais été appelée pour faire l'examen de l'estomac du corps et voir s'il contenait du poison. Arrivé au domicile de la défunte, je fus introduit dans la chambre où elle gisait. Elle était sur son lit, couchée sur le ventre, la tête tournée vers l'épaule droite, les bras s'écartant de chaque côté d'elle et les jambes droites. La partie postérieure du tronc était écloimée. On a pris le cadavre et on l'a placé sur une table, sur le dos, afin d'en faire l'autopsie. La partie intérieure nous a paru un peu ecchymosée,

mais moins que la partie postérieure. Nous avons procédé à l'autopsie en commençant par ouvrir le thorax. Nous avons fait l'examen des poumons et avons trouvé le poumon droit congestionné et le poumon gauche atrophié. Le poumon gauche était attaché à tout le côté de la poitrine qui lui est contigu. Le cœur contenait du sang noir, ainsi que l'artère principale, l'aorte. Les parties voisines, ainsi que le larynx, étaient dans leur état naturel. Ensuite, nous avons ouvert l'abdomen, fait l'examen du foie et nous avons trouvé congestionné et adhérent normalement ou diaphragme. Nous avons visité la vésicule biliaire : elle était contractée et épaissie. Nous n'avons rien découvert de particulier dans le reste de l'abdomen. Comme nous manquions des appareils nécessaires pour faire une analyse dans le cas où il y aurait eu du poison admi nistré, nous avons ligaturé l'estomac, à ses deux extrémités, et je l'ai gardé chez moi jusqu'à la réquisition du coroner.

Après la réquisition de ce dernier, cinq jours après la mort de la défunte, le docteur Larocque et moi avons procédé à l'examen du cerveau. Nous avons trouvé l'enveloppe la plus immédiate du cerveau congestionnée. Les ventricules du cerveau contenaient environ un drachme d'épanchement. Les mem-

bres et le tronc, à part une partie de la colonne vertébrale, étaient d'un froid cadavérique. Les membres étaient rigides. J'ai trouvé les yeux et la bouche de la défunte fermés. Au poumon gauche, j'ai trouvé une trace de maladie ancienne. A part cela, je n'ai trouvé aucune trace de maladie grave. Je n'ai attribué pas sa mort à une maladie de poumon. Le plus souvent, les calculs biliaires ne causent pas la mort chez une personne dont les organes fonctionnent régulièrement mais chez une personne affaiblie dont un des poumons ne fonctionne presque plus, dont le froid par ses adhérences avec le diaphragme, tend à gêner la respiration, chez cette personne des étouffements fréquents ont lieu. Je pense que le passage d'un calcul dans le canal qui conduit aux intestins peut produire un choc si violent dans l'organisme que la personne peut en être victime. Le plus souvent, c'est dans le passage des calculs biliaires que ce danger existe. Je n'ai pas trouvé de calculs dans le canal même. La vésicule était épaissie et contractée. J'ai trouvé beaucoup de calculs, dont un seul gros. Ces calculs pourraient exister longtemps sans causer la mort. Une congestion du cerveau a pu se produire par une suspension de la respiration. D'après ce que j'ai vu à l'autopsie, considérant l'état de congestion des organes

les plus nécessaires à la vie, je pense que les dérangements qui ont pu être l'effet de ces congestions ont pu aussi causer la mort de la défunte.

### Transquestionni.

Un calcul biliaire s'étant engagé dans le canal peut causer la mort.

Si, dans la nuit précédente, il y avait eu évacuoissement, en conséquence du passage d'un calcul, je n'aurais pas été surpris le lendemain en apprenant la mort subite de Mme Desforges.

Docteur R. Craig, de Montreal.

J'ai été appelé pour examiner la partie du corps de la défunte, c'est-à-dire l'estomac. Il était plus rouge que d'habitude principalement à la partie inférieure. Après avoir ouvert la boîte qui contenait cet estomac, je le trouvai vide, à l'exception d'une substance visqueuse. Il y avait aussi un peu de nourriture collée à la paroi. L'enveloppe en dedans était rouge, à la partie inférieure de l'estomac. C'était aussi un peu plus mou que d'habitude. Il n'y avait rien d'extraordinaire à part de cela dans l'estomac. Cette rougeur a été causée par une congestion. J'ai examiné le contenu de l'estomac particulièrement et n'y ai pas découvert de poison. L'apparence de l'estomac était bonne.

Je suis allé ensuite à St. Jérôme avec le coroner et M. Delisle. Le corps de Mme Desforges a été détérioré à notre arrivée. Je n'étais pas présent quand il a été détérioré. Le docteur Prévost était présent.

Docteur J. Jones, de Montréal.

J'ai entendu le témoignage du docteur Prévost et y ai prêté attention. Je n'ai jamais vu un calcul biliaire produire la congestion des poumons ou du cerveau. Cela causerait une douleur intense, en passant par le canal, mais pas la mort instantanée. Aussitôt qu'un calcul est passé dans les intestins, la douleur cesse immédiatement.

Docteur Craig rappelé.

Nous avons ouvert le corps de nouveau. Nous avons enlevé d'autres parties du corps pour savoir s'il n'y avait quelque trace de poison et nous n'en avons découvert aucune. Le poumon droit était congestionné. Le corps avait déjà été ouvert et nous ne pûmes dire s'il était dans son état ordinaire. La vésicule biliaire était vide quand nous l'avons vue. Il n'y avait aucune apparence de maladie dans les petits intestins, excepté qu'ils contenaient beaucoup de vers. Le rognon a été trouvé sain. Le cerveau était si décomposé qu'il est impossible de dire dans quel état il était à l'heure de la mort. Il y a des

cas où l'examen le plus minutieux ne laisse pas percevoir les causes de la mort.

MM. les docteurs Edward Scott et A. Hall corroborent ce témoignage, et la cour s'ajourne à demain, à 9 heures.

Audience du 19.

MM. les jurés sont appelés et répondent à leurs noms.

Louis Boyer, M. D.

D. Avez-vous entendu les rapports de l'examen du cadavre de la défunte ?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous jamais vu un exemple du passage d'un calcul biliaire déterminant la congestion des poumons ?—R. Non, monsieur. Je n'ai jamais vu aucun cas de passage de calcul biliaire causer la mort. Cette maladie n'est pas propre à procurer la congestion du poumon ou la congestion cérébrale, et je ne vois aucun rapport entre l'affection du foie et la congestion du poumon et du cerveau. Dans les cas d'étouffement, les yeux sont entr'ouverts, il y a de l'écume dans les cavités du nez et de la bouche. Il y a une lividité de la face plus ou moins grande, soit que la suffocation ait été plus ou moins longue. Il y a aussi de l'écume dans les bronches, ce liquide est plus ou moins visible suivant la durée de l'é-

La Gazette de Sorel.

Mardi Soir, 2 Juin 1858.

AVIS.

Nous prions ceux de nos abonnés et ceux qui nous doivent pour des imprimés et des annonces à qui nous avons envoyé des comptes de vouloir bien nous en faire tenir le montant sans délai.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Toronto, 28 mai 1858.

Le 39<sup>em</sup>. anniversaire de la naissance de la reine Victoria a été célébré ici lundi avec beaucoup d'éclat et de pompe par les loyaux sujets de sa majesté qui par des démonstrations de toutes sortes ont fait voir qu'ils étaient loyalement attachés à la digne femme qui préside aux destinées d'un grand peuple, et de ses fidèles sujets canadiens.

Le temps était bien beau, le soleil radieux et brillant. Tous les bureaux du gouvernement, toutes les boutiques, magasins et maisons publiques étaient fermés. Des pavillons et des drapeaux de toutes couleurs flottaient et ondoyaient au gré du vent dans toutes les rues. A midi le Col. de Rottenburg fit la revue de la milice active près de l'avenue du Collège. Il y avait là plus de 8,000 personnes. C'était un beau spectacle. La journée se termina sans accident.

La chambre a siégé depuis trois heures. P. M. mardi—jusqu'à mercredi 6h. P. M.—La séance a donc duré 27 heures. C'est la motion suivante du Proc. Gen. McDonald qui a soulevé ces longs débats.

L'hon. proc. gén. Macdonald propose que tous les lundis pendant le reste de la session, après les affaires de routine et jusqu'à six heures, les bills privés sur l'ordre du jour soient appelés les premiers dans leur ordre de priorité, et qu'après cette heure les ordres du jour soient appelés de la même manière—que tous les mardis, jeudis et vendredis—les motions et mesures des membres du gouvernement aient la priorité sur les autres motions et mesures, et que les mercredis les avis de motions soient expédiés avant d'appeler les ordres du jour.

Cette motion avait pour effet comme vous voyez de miner le camp oppositiste, et donner au ministère un jour de plus par semaine pour la discussion de ses mesures. Vous ne sauriez vous faire une idée du vacarme épouvantable, du bruit confus, qu'on a fait pendant cette longue séance.

M. Foley le bras droit de M. Brown a voulu parler—et commenter un amendement à la motion principale, impossible.... Cependant malgré tout le bruit, les cris et le brouhaha de la circonstance, il a demeuré debout à son siège pendant plus de trois heures, et quand on devenait fatigué d'imiter tous les cris des animaux domestiques et sauvages que le Créateur a jeté sur la terre, M. Foley reprenait le fil de son discours—mais à peine avait-il dit deux mots que les interrupteurs recommençaient de plus bel, car les interrupteurs qui ne parlent pas, font ordinairement plus de bruit que ceux qui parlent.

Si vous avez entendu comme moi pendant toute une nuit, les hurlements, les trépidations, et les sifflements de ces Messieurs, vous vous seriez aperçu que la voix de l'orateur se perdait dans l'espace comme le chant d'un oiseau dans les mugissements de la tempête.

Des membres chantaient : "A la claire fontaine." Quelques autres députés chantaient en chœur. Un grand nombre s'étaient jetés dans les bras de Morphéus... d'autres dans ceux de... Bacchus... Enfin, chacun a joué son rôle, et je vous assure que j'en ai vu... par derrière la scène... C'est une scène qui fera époque dans les annales

parlementaires de ce pays. Ci-inclus, vous trouverez les amendements à la motion McDonald, ainsi que les divisions.

M. Brown propose en amendement que tous les mots après "que" soient retranchés, et les suivants insérés : "une grande partie du temps généralement consacré aux mesures dont sont chargés les membres individuellement ayant, jusqu'à présent, été employé aux enquêtes faites à la barre de cette chambre sur les prétendues fraudes commises durant la dernière élection générale, et la liste des avis de motions étant encore chargée d'importants sujets d'intérêt public dont la discussion se fait attendre, il est inexpédient de changer à présent l'ordre des affaires, autrement qu'en consacrant un jour de la semaine spécialement aux bills dont sont chargés les membres particuliers de la chambre."

Pour :—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Dorland, Foley, Goulet, Hartman, Hébert, Hogan, Jobin, Laframboise, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Powell, Ross, Rymal, Short, Wallbridge, White et Wright, —11.

Contre :—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur-général Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Désaulniers, Dionne, Drummond, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Holmes, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, MacLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, le solliciteur-général Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Sincennes, Sidney Smith, Talbot, Tassé, Tett, Thibaudeau, et Webb, —64.

L'hon. J. S. Macdonald propose que la considération de la motion principale soit remise à quinze jours. —Pour 40, contre 63.

M. l'orateur informe la chambre que le greffier de cette chambre a reçu du député greffier de la couronne en chancellerie le certificat de Péléction d'ogic R. Gowan, écuyer, comme député de la division nord des comtés unis de Leeds et Grenville.

M. Gowan prête alors serment et prend son siège.

La motion de l'hon. M. le proc.-général Macdonald étant de nouveau mise aux voix ;

M. Foley propose en amendement : Que le mardi et le vendredi soient consacrés aux mesures des membres du gouvernement ; que toute la séance du mercredi, et de trois à six heures le jeudi soient consacrés aux bills qui se trouvent sur la liste des ordres du jour, dont sont chargés les membres particuliers de la chambre ; et que toute la séance de lundi, et celle du jeudi après l'ajournement de six heures, P. M., soient consacrés aux avis de motions.

M. Brown propose que la chambre s'ajourne maintenant :—Pour : 40.—Contre : 64.

L'amendement de M. Foley étant mis aux voix, la chambre se divise :

Pour :—Messieurs Aikins, Allan, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Dorland, Foley, Gould, Hébert, Hogan, Howland, Laframboise, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —39.

Contre :—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur-général Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Désaulniers, Dionne, Drummond, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Holmes, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, MacLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, le solliciteur-général Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Sincennes, Sidney Smith, Talbot, Tassé, Tett, Thibaudeau, et Webb, —95.

La motion de l'hon. procureur-général Macdonald étant de nouveau mise aux voix ;

M. W. F. Powell propose la question préalable, savoir : "La motion sera-t-elle maintenant mise aux voix ?"

M. Mackenzie propose que la chambre s'ajourne. —Pour 27, contre 55.

Et la chambre ayant continué à siéger jusqu'après minuit ;

MERCREDI, 26 mai 1858.

La motion de M. W. F. Powell, pour la question préalable, étant de nouveau mise aux voix, et des débats s'étant élevés ; M. Brown propose que les débats soient ajournés.

M. Gould propose que la chambre s'ajourne.

Pour : Messieurs Aikins, Biggar, Brown, Bureau, Burwell, Clark, Foley, Gould, Hartman, Hogan, Jobin, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, McGee, McKellar, Munro, Notman, Patrick, Walker Powell, Rymal, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —25.

Contre : Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, John Cameron, Carling, Caron, Cayley, le procureur-général Cartier, Chapais, Daly, Daoust, Désaulniers, Dionne, Dufresne, Dunkin, Ferres, Gill, Gowan, Harwood, Labelle, Lacoste, LeBoutillier, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, MacLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Robinson, le solliciteur-général Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot, Tassé, Tett et Thibaudeau, —49.

M. Ross, du comité spécial sur la pétition contre l'élection de la division nord de Wellington, rapporte que M. Short n'était pas présent à la séance du comité hier (mardi) ; et il est ordonné à M. Short de se trouver à sa place à la prochaine séance de la chambre.

M. Mackenzie proposa que la chambre s'ajourne. —Pour 27—Contre 58.

La motion de M. Powell est alors adoptée sur division.

La considération de M. Brown pour ajourner les débats sur la motion de M. W. F. Powell pour la question préalable (savoir, "la motion sera-t-elle maintenant mise aux voix ?") sur la motion principale de l'hon. procureur-général Macdonald, étant reprise ;

M. l'orateur informe la chambre qu'étant indisposé, il appellera, conformément à l'acte 19 Vict. ch. 41, M. Galt, député du comté de Sherbrooke à prendre le fauteuil de la chambre pendant son absence temporaire.

En conséquence, M. Galt prend le fauteuil de la chambre.

La motion faite par M. Brown pour ajourner les débats sur la motion de M. W. F. Powell, est alors mise aux voix, la chambre se divise : Pour, 28—Contre 53.

M. l'orateur reprend alors le fauteuil de la chambre.

M. Hogan propose que la chambre s'ajourne.

L'horloge marquant 3 heures, P. M., un membre souleva l'objection qu'une nouvelle séance de la chambre devrait commencer, et qu'il devrait être procédé aux ordres du jour d'aujourd'hui.

M. l'orateur décide qu'il doit être procédé aux ordres du jour d'aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas eu d'ajournement depuis la réunion de la chambre hier, et parce qu'il n'y a pas eu une nouvelle réunion, aujourd'hui, en vertu de la première règle.

Et l'appel étant fait de la décision de M. l'orateur, la chambre se divise : Pour. — Messieurs Alley, Baby, Benjamin, Biggar, Buchanan, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur-général Cartier, Cimon, Coutlée, Daoust, Désaulniers, Dionne, Drummond, Dubord, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Ferres, Fortier, Galt, Gaudet, Gauvreau, Gill, Gowan, Harwood, Holmes, Labelle, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, MacLeod, McCann, Morrison, Ouimet, Playfair, Pope, William F. Powell, le solliciteur-général Rose, Ross, Richard W. Scott, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot, Tassé, Tett, Thibaudeau et Webb, —60.

Contre.—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Foley, Gould, Hartman, Hogan, Howland, Jobin, Laframboise, John S. Macdonald, Mackenzie, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Walker Powell, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —47.

Contre.—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, M. Cameron, J. Cameron, Carling, Caron, Cayley Proc. Gén. Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Dionne, Drummond, Dubord, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Laporte, LeBoutillier, Loranger, McBeath, Proc. Général Macdonald, McLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Panet, Playfair, Pope, W. F. Powell, Price, Robinson, Roblin, Solicitor Gen. Rose, R. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot et Tassé.—57.

La chambre s'occupa toute la matinée des témoignages dans l'élection d'Essex, et s'ajourna à 2 heures.

Requete. Toronto, 24 mai 1858.

De N. Henault, de la paroisse de St. Cuthbert, comté de Berthier, seigneur du fief Chicoutou du Pads, demandant que ses droits comme tel seigneur soient respectés dans l'acte pour renouveler et amender l'acte pour régler la commune de l'Isle du Pads, comté de Berthier.

Société St. Jean-Baptiste de St. David.

On nous a écrit deux lettres et adressé deux procès-verbaux différents relatifs à l'élection des membres du comité de cette société, mais ils diffèrent tellement que nous ne savons lequel corriger et lequel est authentique. Pour éviter tout nouveau malentendu, nous prions M. le sec. de cette société de nous adresser le vrai rapport et nous le publierons alors en entier si besoin est.

Le Progrès.

Tel est le titre d'un nouveau journal publié dans la cité d'Ottawa dont nous venons de recevoir le premier no. Nous saluons avec bonheur ce nouveau confrère des intérêts Canadiens-français dans le Haut-Canada, et nous lui souhaitons succès le plus entier.

Contre : Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Foley, Gould, Hartman, Hogan, Howland, Laframboise, John S. Macdonald, Mackenzie, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —37.

Le bill (No. 25) pour amender la loi relative aux émigrants est pour la troisième fois et pas-é, sur division.

Le bill (No. 35) pour amender de nouveaux les actes de judicature du Bas-Canada est considéré en comité général ; considération ultérieure demain.

M. W. F. Powell propose que la chambre s'ajourne maintenant.

Pour : Messieurs Archambault, Baby, Bureau, Campbell, Cayley, le procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Daoust, Désaulniers, Drummond, Dubord, Dunkin, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Heath, Howland, Labelle, Lacoste, Laframboise, LeBoutillier, Lemieux, Loranger, le procureur-général Macdonald, McCann, Panet, Piché, William F. Powell, Price, Robinson, le solliciteur-général Rose, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sidney, Smith, Tett et Thibaudeau, —42.

Contre : Messieurs Bell, Brown, John Cameron, Dorion, Dorland, Galt, Hogan, Macbeth, John S. Macdonald, Mowat, Rymal, Short, Somerville et Talbot, —14.

Et la chambre s'ajourne à demain.

D. E. J.

Election de Montréal.

M. Galt proposa samedi un amendement relatif à la pétition de l'élection de Montréal, tendant à renvoyer cette pétition devant le comité permanent des privilèges et des élections, pour l'examiner et en faire rapport.

Pour :—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Bellingham, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Campbell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Dorland, Foley, Galt, Gaudet, Gould, Gowan, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Lemieux, D. A. Macdonald, J. S. Macdo-

ald, McKessie, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Piché, W. F. Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —47.

Contre :—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, M. Cameron, J. Cameron, Carling, Caron, Cayley Proc. Gén. Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Dionne, Drummond, Dubord, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Laporte, LeBoutillier, Loranger, McBeath, Proc. Général Macdonald, McLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Panet, Playfair, Pope, W. F. Powell, Price, Robinson, Roblin, Solicitor Gen. Rose, R. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot et Tassé.—57.

La chambre s'occupa toute la matinée des témoignages dans l'élection d'Essex, et s'ajourna à 2 heures.

Requete. Toronto, 24 mai 1858.

De N. Henault, de la paroisse de St. Cuthbert, comté de Berthier, seigneur du fief Chicoutou du Pads, demandant que ses droits comme tel seigneur soient respectés dans l'acte pour renouveler et amender l'acte pour régler la commune de l'Isle du Pads, comté de Berthier.

Société St. Jean-Baptiste de St. David.

On nous a écrit deux lettres et adressé deux procès-verbaux différents relatifs à l'élection des membres du comité de cette société, mais ils diffèrent tellement que nous ne savons lequel corriger et lequel est authentique. Pour éviter tout nouveau malentendu, nous prions M. le sec. de cette société de nous adresser le vrai rapport et nous le publierons alors en entier si besoin est.

Le Progrès.

Tel est le titre d'un nouveau journal publié dans la cité d'Ottawa dont nous venons de recevoir le premier no. Nous saluons avec bonheur ce nouveau confrère des intérêts Canadiens-français dans le Haut-Canada, et nous lui souhaitons succès le plus entier.

Contre : Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Foley, Gould, Hartman, Hogan, Howland, Laframboise, John S. Macdonald, Mackenzie, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —37.

Le bill (No. 25) pour amender la loi relative aux émigrants est pour la troisième fois et pas-é, sur division.

Le bill (No. 35) pour amender de nouveaux les actes de judicature du Bas-Canada est considéré en comité général ; considération ultérieure demain.

M. W. F. Powell propose que la chambre s'ajourne maintenant.

Pour : Messieurs Archambault, Baby, Bureau, Campbell, Cayley, le procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Daoust, Désaulniers, Drummond, Dubord, Dunkin, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Heath, Howland, Labelle, Lacoste, Laframboise, LeBoutillier, Lemieux, Loranger, le procureur-général Macdonald, McCann, Panet, Piché, William F. Powell, Price, Robinson, le solliciteur-général Rose, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sidney, Smith, Tett et Thibaudeau, —42.

Contre : Messieurs Bell, Brown, John Cameron, Dorion, Dorland, Galt, Hogan, Macbeth, John S. Macdonald, Mowat, Rymal, Short, Somerville et Talbot, —14.

Et la chambre s'ajourne à demain.

D. E. J.

Election de Montréal.

M. Galt proposa samedi un amendement relatif à la pétition de l'élection de Montréal, tendant à renvoyer cette pétition devant le comité permanent des privilèges et des élections, pour l'examiner et en faire rapport.

Pour :—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Bellingham, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Campbell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Dorland, Foley, Galt, Gaudet, Gould, Gowan, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Lemieux, D. A. Macdonald, J. S. Macdo-

ald, McKessie, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Piché, W. F. Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —47.

Contre :—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, M. Cameron, J. Cameron, Carling, Caron, Cayley Proc. Gén. Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Dionne, Drummond, Dubord, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Laporte, LeBoutillier, Loranger, McBeath, Proc. Général Macdonald, McLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Panet, Playfair, Pope, W. F. Powell, Price, Robinson, Roblin, Solicitor Gen. Rose, R. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot et Tassé.—57.

La chambre s'occupa toute la matinée des témoignages dans l'élection d'Essex, et s'ajourna à 2 heures.

Requete. Toronto, 24 mai 1858.

De N. Henault, de la paroisse de St. Cuthbert, comté de Berthier, seigneur du fief Chicoutou du Pads, demandant que ses droits comme tel seigneur soient respectés dans l'acte pour renouveler et amender l'acte pour régler la commune de l'Isle du Pads, comté de Berthier.

Société St. Jean-Baptiste de St. David.

On nous a écrit deux lettres et adressé deux procès-verbaux différents relatifs à l'élection des membres du comité de cette société, mais ils diffèrent tellement que nous ne savons lequel corriger et lequel est authentique. Pour éviter tout nouveau malentendu, nous prions M. le sec. de cette société de nous adresser le vrai rapport et nous le publierons alors en entier si besoin est.

Le Progrès.

Tel est le titre d'un nouveau journal publié dans la cité d'Ottawa dont nous venons de recevoir le premier no. Nous saluons avec bonheur ce nouveau confrère des intérêts Canadiens-français dans le Haut-Canada, et nous lui souhaitons succès le plus entier.

Contre : Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Foley, Gould, Hartman, Hogan, Howland, Laframboise, John S. Macdonald, Mackenzie, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —37.

Le bill (No. 25) pour amender la loi relative aux émigrants est pour la troisième fois et pas-é, sur division.

Le bill (No. 35) pour amender de nouveaux les actes de judicature du Bas-Canada est considéré en comité général ; considération ultérieure demain.

M. W. F. Powell propose que la chambre s'ajourne maintenant.

Pour : Messieurs Archambault, Baby, Bureau, Campbell, Cayley, le procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Daoust, Désaulniers, Drummond, Dubord, Dunkin, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Heath, Howland, Labelle, Lacoste, Laframboise, LeBoutillier, Lemieux, Loranger, le procureur-général Macdonald, McCann, Panet, Piché, William F. Powell, Price, Robinson, le solliciteur-général Rose, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sidney, Smith, Tett et Thibaudeau, —42.

Contre : Messieurs Bell, Brown, John Cameron, Dorion, Dorland, Galt, Hogan, Macbeth, John S. Macdonald, Mowat, Rymal, Short, Somerville et Talbot, —14.

Et la chambre s'ajourne à demain.

D. E. J.

Election de Montréal.

M. Galt proposa samedi un amendement relatif à la pétition de l'élection de Montréal, tendant à renvoyer cette pétition devant le comité permanent des privilèges et des élections, pour l'examiner et en faire rapport.

Pour :—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Bellingham, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Campbell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Dorion, Dorland, Foley, Galt, Gaudet, Gould, Gowan, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Lemieux, D. A. Macdonald, J. S. Macdo-

ald, McKessie, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Piché, W. F. Powell, Ross, Rymal, Short, Stinton, Wallbridge, White et Wright, —47.

Contre :—Messieurs Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, M. Cameron, J. Cameron, Carling, Caron, Cayley Proc. Gén. Cartier, Chapais, Cimon, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Dionne, Drummond, Dubord, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Laporte, LeBoutillier, Loranger, McBeath, Proc. Général Macdonald, McLeod, McCann, McMicken, Meagher, Morrison, Panet, Playfair, Pope, W. F. Powell, Price, Robinson, Roblin, Solicitor Gen. Rose, R. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Talbot et Tassé.—57.

La chambre s'occupa toute la matinée des témoignages dans l'élection d'Essex, et s'ajourna à 2 heures.

Requete. Toronto, 24 mai 1858.

De N. Henault, de la paroisse de St. Cuthbert, comté de Berthier, seigneur du fief Chicoutou du Pads, demandant que ses droits comme tel seigneur soient respectés dans l'acte pour renouveler et amender l'acte pour régler la commune de l'Isle du Pads, comté de Berthier.

Société St. Jean-Baptiste de St. David.

On nous a écrit deux lettres et adressé deux procès-verbaux différents relatifs à l'élection des membres du comité de cette société, mais ils diffèrent tellement que nous ne savons lequel corriger et lequel est authentique. Pour éviter tout nouveau malentendu, nous prions M. le sec. de cette société de nous adresser le vrai rapport et nous le publierons alors en entier si besoin est.

Le Progrès.

Tel est le titre d'un nouveau journal publié dans la cité d'Ottawa dont nous venons de recevoir le premier no. Nous saluons avec bonheur ce nouveau confrère des intérêts Canadiens-français dans le Haut-Canada, et nous lui souhaitons succès le plus entier.

D. A quoi attribuez-vous les congestions du cerveau et du poulmon telle que décrites par le docteur Prévost ?—R. A une cause subite fétente par une cause venant du dehors de la maladie. Une personne peut vivre longtemps avec un seul poulmon. Il n'y avait rien dans les poulmons pour causer la mort à l'exception de la congestion. Le passage du calcul biliaire cause une douleur vive près des fausses côtes, des vomissements, spasmes coliques, sueur froide et une grande prostration des forces. Dans les cas où la suite est la mort, il y a inflammation du passage et ulcération. J'ai entendu décrire la position de la défunte par les témoins, et je ne crois pas qu'une personne morte à la suite des causes biliaires, aurait occupé une semblable position.

Transquestionné.

Il y a beaucoup de maladies qui produisent l'étouffement. Il y a différentes causes qui peuvent déterminer les congestions cérébrales et pulmonaires. Du moment où la respiration est gênée et qu'il y a étouffement, n'importe quelle en soit la cause, il y a congestion cérébrale et pulmonaire. La description de l'examen du corps donnée par le Dr. Prévost, n'est pas suffisante pour dire positivement quelle a été la cause de la mort. Les bronches servent à conduire l'air dans

les poulmons. Je n'ai jamais vu un seul mort, les yeux fermés.

Par la Cour :—Je ne connais aucun cas où la mort puisse être causée par les calculs biliaires. D'après l'examen du cadavre tel que décrit, je suis d'opinion que la mort est due à une cause violente d'asphyxie. Je ne vois rien dans l'intérieure qui ait pu causer l'asphyxie et il faut que ça ait été une cause extérieure.

D. Y a-t-il congestion du cerveau et du poulmon dans le cas d'une personne mourant dans un état d'évanouissement ?—R. Non, car l'effet serait contraire.

DEFENSE.

M. Smith et Cassidy présentent la défense et produisent ensuite les témoins à décharge.

Louise Bélisle, fille de la prisonnière. J'étais chez nous un soir du mois de mai dernier. J'ai été éveillée par un vent violent qui faisait battre les rideaux. Je sais que maman s'est levée et qu'elle a parlé à Ant. Desforges à haute voix. Ils n'ont pas parlé longtemps. Ce soir-là, maman s'est couchée avec moi. Je n'ai jamais vu la moindre chose se passer entre maman et le prisonnier Antoine qui pût me donner de mauvais soupçons.

Joseph Desforges, frère des deux prisonniers.

L'ainé Antoine Desforges a une santé faible et est sujet aux maux de tête. Il a pour habitude de s'éveiller souvent la nuit en se plaignant du mal d'estomac.

Clémence Gauthier connaît les prisonniers, donne un bon caractère à Ant. Desforges, et ne connaît rien contre le caractère de Jean-Baptiste.

Jean B. Pistie Lajeunesse donne un bon caractère aux deux Desforges. Antoine faisait son ménage avec sa femme. La défunte était d'une santé bien faible.

POURSUITE.

M. Monk, avocat de la couronne, dit quelques mots au nom de la poursuite.

Sen Honneur le juge Aylwin fait son résumé.

Il parle pendant près de quatre heures. [La longueur de cette allocution nous empêche de la reproduire, quoique par sa lucidité, sa logique inflexible, elle puisse être regardée comme un document bien rare de jurisprudence criminelle.]

vigueur d'expression écrasante. Il s'est en même temps attaché à faire retomber tout le poids de la condamnation sur cette grande coupable, et à pallier, jusqu'à un certain point la nature des inculpations élevées contre J. B. Desforges.]

&lt;

...ou commença son éducation musicale. Son biographe allemand, dit qu'il reçut des leçons de Sechter et de Hummel; mais lui-même, dans nos conversations, n'a avoué pour son maître de piano que le premier basson du théâtre impérial. Le même biographe assure qu'un travail infatigable a conduit M. Thalberg au talent admirable qu'il possède aujourd'hui; mais en ceci encore il est contredit par l'artiste, qui prétend avoir acquis son talent sans effort. Quoiqu'il en soit, ce talent se manifesta de bonne heure, car Thalberg n'était âgé que de quinze ans lorsqu'il commença à fixer sur lui l'attention, dans les salons et dans les concerts. A seize ans il publia ses premières productions, considérées, maintenant par lui comme des bagatelles, mais où l'on voyait l'indication fugitive de la pensée qu'il a développée depuis lors, et qui caractérise aujourd'hui son style. Pour quiconque connaît M. Thalberg tel qu'il est à présent, comme pianiste et comme compositeur, il n'est pas sans intérêt d'examiner son mélange sur les thèmes d'Eurythme (œuvre 1er). La fantaisie sur un air écossais (op. 2), et l'improvisé sur des motifs du siège de Corinthe (op. 3). Ces morceaux paraurent à Vienne, en 1828. Deux ans après, il fit un premier voyage en Allemagne pour y donner des concerts. Les journaux de cette époque commencent à faire retentir son nom; il avait écrit pour ce voyage son concerto de piano (œuvre 5e); mais la nature n'a pas paru jusqu'à ce moment avoir destiné M. Thalberg à une autre spécialité que celle qui lui a fait une immense renommée. En examinant avec attention ce concerto, on voit que ce genre de musique n'est pas le sien; que les formes classiques le contraignent, et que l'orchestre le gêne. Ses vues se tournèrent dès lors vers le développement de la puissance sonore du piano, vers les combinaisons d'effets divers, et surtout vers une nouveauté dont le mérite d'invention lui appartient, bien qu'on ait essayé de le lui contester. L'ancienne école des pianistes se divisait en deux catégories principales, savoir: celle de pianistes brillants, tels que Clementi et ses élèves, et celle des pianistes hannonistes, comme Mozart et Beethoven. Chacune de ces écoles se subdivisait en plusieurs nuances qui tendaient à rapprocher l'une de l'autre les deux sources principales; ainsi, Dussek, guidé par son instinct national, tendait vers l'école des pianistes brillants. Plus tard, Kalkbrenner, un des chefs de cette école, suivit la même direction. D'autre part, Hummel, puis Moscheles, pianiste de l'école hannonique, donnèrent à leurs compositions plus de brillant que Mozart et Beethoven. Mais dans l'une et dans l'autre école, on remarque que le chant est l'harmonie, d'une part, et les droits brillants, de l'autre, sont toujours séparés, et que ces deux parties, qui constituent la musique de piano, n'apparaissent que chacune à leur tour, et dans un ordre à peu près symétrique. Dans les traits brillants des deux écoles, ce sont les gammes qui dominent; les arpèges n'y apparaissent que de loin en loin et dans des formes à peu près toujours semblables. Dans les traits ou dans le chant harmonisé, les deux mains sont rapprochées ou écartées; dans le premier cas, elles n'occupent qu'un côté du clavier; dans le second, elles laissent entre elles un vide d'harmonie dont l'oreille est affectée, bien qu'elle ne l'analyse pas. Telle était la situation du piano lorsque M. Thalberg conçut la pensée de réunir le chant, l'harmonie et les traits brillants, au lieu de les faire se succéder dans une sorte de fo mule, et d'occuper toute l'étendue du clavier, sans laisser de vide au centre. Cette pensée, mûrie et développée par degrés, le conduisit à la découverte d'une multitude de combinaisons de doigts ingénieuses qui lui permirent de faire entendre toujours le chant accentué avec force pendant que des traits rapides et des formes d'accompagnement très compliquées s'y unissaient. Dans ce nouveau système, les gammes n'apparaissent plus comme une partie principale de la musique brillante du piano; les arpèges de diverses formes en prennent la place; le doigtier s'y modifie sensiblement, et la fréquence du passage du pouce en devient le caractère essentiel. C'est par ce doigt, pris alternativement dans les deux mains, que s'établit le chant au centre de l'instrument ( ).

Toronto, 27 mai 1858.

D. E. J.

MALADIE DU FOIE.

Par cette maladie, nous comprenons une inflammation soit dans la membrane ou la substance du foie, ressentie par des douleurs aiguës dans le côté droit, l'estomac constamment en désordre, la couleur jaune de la peau, une toux sèche, la langue épaisse, les urines roussâtres, et un malaise général; une débilité sévère et des douleurs aiguës dans la tête. La quantité de matières corrompues dans la région du foie cause une sécrétion infatigable de la bile. Lorsque le foie est en bon ordre, il filtre le sang en retenant toutes les impuretés ou en le purifiant. Lorsqu'il est en mauvais état, il ne peut purifier le sang, qui injecté dans une condition morbide dans les poumons, le cerveau ou dans toute autre partie du corps, cause la jaunisse, la consommation, l'insanité, et retient le stimulant naturel dans les intestins amène la dyspepsie, les hémorrhoides et autres maladies, comme il est facile de le voir, en fermant le bon chemin au bouleversement et aux lacerations de tout le système en pièces. Un malade, qui souffre de cette douleur, devrait avoir recours à un prompt soulagement. Cependant il y a bien peu de remèdes, qui valent pas un cent, contre les maladies. Que faut-il donc faire? Nous disons: faites usage des pilules de racines sauvages du Dr. Morse, vu qu'elles sont faites de plantes et de racines; elles sont un remède efficace contre cette maladie régnante, et fortifient ou renouvellent le sang, qui non seulement dans les cas de maladie du foie et de l'inflammation des reins et de la vessie, mais des maladies de toutes sortes. De 3 à 4 de ces pilules, prises chaque soir en se couchant, soulageront en peu de jours le système de tout ce qui peut nuire à la santé. Les pilules de racines sauvages du Dr. Morse sont vendues par tous les droguistes et par R. H. Kittson, écr., marchand, Sorel.

DECCS.

A St. Cuthbert, le 18 courant, à l'âge de 88 ans, et après 65 ans de mariage, Joseph Fautoux, bourgeois du lieu. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, plusieurs enfants et petits enfants.

Argent Rare!!!

VENTE AU PRIX COUTANT.

Le Soussigné ne voulant pas continuer la ligne de Marchandises Sèches, vendra tout son FONDS DE MAGASIN, AU PRIX COUTANT, parce qu'il veut faire des améliorations à son magasin au 1er Septembre pour continuer seulement son commerce

D'Épicerie, Lard, Fleur, Liqueur, et Ferronneries.

Venez voir avant d'acheter ailleurs, et vous jugerez par vous-même

LE BON MARCHÉ

O. CHENEVERT.

Trois-Rivières, 1 Juin 1858.

A. ROY,

INSPECTEUR DU REVENU

District de Richelieu.

Tient son Bureau en sa résidence, en le village de la paroisse St. François du Lac. St. François du Lac, 1 Juin 1858.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il ne sera pas responsable des dettes contractées en son nom par qui que ce soit sans un écrit signé de sa main.

LOUIS FOURQUIN.

Yamaska, 27 mai 1858.

AVIS,

TOUTES les personnes endettées envers les Soussignés, soit pour billets ou pour comptes, sont priés de faire leurs remises immédiatement, si elles ne veulent encourir des frais.

E. & M. O'HEIR.

Sorel, 25 mai 1858.

sans doute quelque chose de réel et de très considérable: l'auteur de cette notice a été des premiers à signaler cette innovation et à y applaudir; mais il n'a pas cru qu'il y eût là de quoi remplir toute une existence d'artiste, et la jeunesse du virtuose lui laissa l'espoir qu'il aurait le temps de se transformer, et qu'il considérerait ce qu'il avait inventé, non comme le but de l'art, mais comme un moyen. On annonce en ce moment (1843) que M. Thalberg est occupé de la composition de sonates. S'il en est ainsi, il prouvera, quelque soit le résultat, qu'il a compris ce qu'il y a de sérieux dans ces critiques.

Plusieurs noms ont surgi récemment et se sont mis en honneur dans la nouvelle école de piano; mais deux hommes sont à leur tête, et c'est entre eux qui est le débat pour la prééminence; l'un est Liszt; l'autre Thalberg. Le premier a passé portant comme le foudre, ses titres sont une verde étourdissante; une prodigieuse habileté de mécanisme, une inépuisable variété dans l'exécution, une fantaisie originale qui va souvent jusqu'à la sauvagerie, la connaissance la plus profonde et la plus étendue de la musique de piano, des temps anciens et nouveaux, enfin le plus grand talent de lecture à vue qui ait jamais existé; l'autre se distingue par l'invention de formes qui sont devenues seules de son temps, par un goût parfait, par l'art de tirer le plus beau son de l'instrument, et par une manière à la fois noble, élégante et gracieuse. Jusqu'à ce jour, les productions de M. Thalberg qui ont eu le plus de retentissement sont les fantasies sur les motifs de Robert le diable, des Huguenots, de Moïse, de Don Juan, et de la Donna del Lago. Il a publié aussi des études charmantes.

RALPH FISH.

Sorel, 25 mai 1858.

OUVRIER, MENUISIER ET

ENTREPRENEUR,

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses services au public, pour faire

TOUTES ESPÈCES D'OUVRAGES EN BOIS.

Il croit mériter le patronage des MM. de Sorel et d'ailleurs, étant déjà bien connu et recommandé, et se flattant de pouvoir faire tous les ouvrages qu'on pourra lui demander, à la plus entière satisfaction et à des prix très modérés et sous le plus court délai. On trouvera sa boutique vis-à-vis le bureau de J. G. CREBASSA, Ecr.

Il a aussi à vendre une grande quantité de bois pour la menuiserie tels que

PLANCHES, MADRIERS, PLAGONS, BARDEAUX ETC. à des prix réduits.

Aussi PLUSIEURS BARRIQUES DE CHAUX, à bonne condition.

LÉANDRE CHENEVERT.

Sorel, 9 mars 1858.—tn.

LE DR. FELIX VOGELI,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

BREVETÉ,

Demeurant à Montréal, 11 rue Bonsecours.

VOULANT reconnaître le bon accueil que lui ont fait les habitants de Sorel et des environs, annonce au public qu'il sera tous les quinze jours au milieu d'eux, pendant la belle saison et donnera des consultations, fera les opérations et fournira les médicaments nécessaires aux animaux malades qui lui seront amenés. Il sera visible toute la journée aux époques suivantes:

Mai 22, Sept. 4 et 18

Juin 5 et 19 Oct. 2, 16 et 30

Juillet 3, 17 et 31 Nov. 6 et 20

Aout 14 et 28 Déc. 4 et 18

Il espère par sa ponctualité et son désir de se rendre utile, autant que par son expérience et la connaissance qu'il a de son art, capter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui.

Il descendra chez Mme Veuve Ducondu, vis-à-vis le marché.

Sorel, 27 mai 1858.

DR. YUGOTTE,

Chaudière St. Laurent,

RUE GEORGE, SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

E. & M. O'HEIR,

MAGASIN DE

HARDES FAITES,

Coin Nord de la Rue de la Reine, SOREL.

MESSRS. OHEIR, ont le plaisir de présenter leurs meilleurs remerciements aux citoyens de Sorel et des environs, pour le patronage si libéral dont ils ont été favorisés depuis plusieurs années, de puis qu'ils font commerce de papier à la mémoire de leurs vieilles pratiques et au public en général qu'ils ont constamment un assortiment choisi avec la plus grande attention de

MARCHANDISES SECHES.

D'ETAPES et D'OBJETS DE FANTASIES DE TOUTES SORTES.

Ils ont aussi un assortiment d'Épicerie et Liqueurs de toutes sortes, et ils prennent la liberté d'attirer tout particulièrement l'attention sur leur assortiment de

HARDES FAITES

Leur assortiment en ce genre est surtout considérable et aussi varié et dans les derniers goûts que dans les bonnes boutiques de Montréal et Québec, les acheteurs des meilleurs maisons du genre et les personnes qui seraient des achats à faire d'effets ci-dessus mentionnés feront bien d'aller jeter un coup d'œil sur leur assortiment d'abord avant d'acheter ailleurs, car les soussignés sont certains que quelques personnes y trouveront leur avantage étant déterminés et bien en état de vendre tous leurs effets à des prix les plus raisonnables.

E. & M. O'HEIR.

Sorel, 18 août 1857.

HOTEL VICTORIA,

TENU PAR

RALPH FISH,

SOREL.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à Sorel, dans la maison qu'il a ci-devant occupé, en face du marché, un

Hotel de premiere Classe.

Étant déjà bien connu du public dans ce genre d'affaires, il espère que le patronage libéral qu'il a déjà reçu, lui sera accordé de nouveau. Son Hotel sera tenu sur le meilleur pied possible et on y trouvera tout le confort désirable.

A SA TABLE

Sera fournie des meilleurs mets du marché et des plus nouveaux.

A SA BARRE.

On aura les boissons de toutes espèces et les plus pures.

SES SERVITEURS

Seront très attentifs, et en un mot, il ne négligera rien pour donner satisfaction la plus ample à ses pratiques.

Les MM. de la campagne trouveront aussi de bons chevaux pour leurs chevaux, et il y aura toujours sur pied quelqu'un pour prendre soin de leurs chevaux et voitures.

Les MM. venant à la ville n'oublieront pas "l'Hotel Victoria," et vous aurez lieu d'en être satisfait.

Il y aura toujours au débarcadère des steamboats quelqu'un pour indiquer l'Hotel Victoria aux passagers et prendre soin de leurs bagages.

RALPH FISH.

Sorel, 25 mai 1858.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

Les Neufs et Élégants Vapeurs

VICTORIA ET NAPOLEON,

ONT commencé leurs trajets réguliers entre MONTREAL et QUEBEC, et voyageront régulièrement durant la saison comme suit:—

LE VAPEUR VICTORIA.

CAPT. ST. LOUIS.

Partira pour QUEBEC tous les LUNDI, MARDI, et VENDREDI, à 6 heures P.M.

LE VAPEUR NAPOLEON,

CAPT. COTE,

Partira pour QUEBEC tous les MARDI, JEUDI, et SAMEDI, à 6 P. M.

Pour FRET et PASSAGE, s'adresser à bord, ou aux BUREAUX de

J. B. LAMÈRE, QUEBEC, et à JOSEPH MONDOR, SOREL.

AGENTS. Sorel, 4 mai 1858.

Compagnie de Navigation d'Yamaska.

Le Vapeur

YAMASKA,

CAPT. L. A. SENECAI,

Voyagera pendant la saison entre Saint-Aimé et Montréal, arrêtant à Saint-Marcel, Saint-David, Saint-Michel d'Yamaska, Sorel, Verchères, Varennes et Boucherville; et à commencent ses Trajets Réguliers LUNDI le 10e MAI 1858.

Il partira de Saint-Aimé tous les DIMANCHE ET MERCREDI, à 4 heures P.M. et de Montréal tous les MARDI ET VENDREDI après-midi, à 1 heure P. M.

Pour Fret et Passage s'adresser à bord ou à Monsieur Paulet, Sorel.

Rivière David, 11 mai 1858.

NOUVEAU MAGASIN.

Le Soussigné ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont reçu une très grande partie de leur assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Épicerie, Chaussures, Etc., et ils donneront avis dès que leur magasin sera au grand complet.

L'ÉCUYER & NAUD.

Sorel, 4 mai 1858.

A LOUER

Une MAISON en brique à deux étages, située rue George, porte voisine de celle occupée par le Soussigné. C'est une belle résidence pour une famille. Possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au Sousigné.

DR. M. E. HALLER.

Sorel, 30 Mars 1858.

La St. Jean-Baptiste

On trouvera à ce Bureau les imprimés d'usage pour la célébration de la fête nationale.

Sorel, 25 mai 1858.

A. BOUCHER,

TAILLEUR,

Enseigne du Mouton Noir,

Vis-à-vis le Marché, Sorel.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de

ROUVRIER SON ETABLISSEMENT,

et que ses pratiques seront, comme par le passé, servis avec goût et avec la plus grande ponctualité.

Il vient de recevoir des Etats-Unis et d'Europe les dernières modes pour cette été de

SURTOUS,

PANTALONS,

VESTES,

&c., &c., &c.

Le Soussigné saisit cette occasion pour remercier ses anciennes pratiques qui ont bien voulu l'encourager; et il espère que par le soin et la vigilance qu'il mettra à les servir, mériter une part de leur patronage.

LES PRIX SONT TRÈS MODÉRÉS.

ADOLPHE BOUCHER.

Sorel, 5 avril 1858.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

Les Neufs et Élégants Vapeurs

VICTORIA ET NAPOLEON,

ONT commencé leurs trajets réguliers entre MONTREAL et QUEBEC, et voyageront régulièrement durant la saison comme suit:—

LE VAPEUR VICTORIA.

CAPT. ST. LOUIS.

Partira pour QUEBEC tous les LUNDI, MARDI, et VENDREDI, à 6 heures P.M.

LE VAPEUR NAPOLEON,

CAPT. COTE,

Partira pour QUEBEC tous les MARDI, JEUDI, et SAMEDI, à 6 P. M.

Pour FRET et PASSAGE, s'adresser à bord, ou aux BUREAUX de

J. B. LAMÈRE, QUEBEC, et à JOSEPH MONDOR, SOREL.

AGENTS. Sorel, 4 mai 1858.

Compagnie de Navigation d'Yamaska.

Le Vapeur

YAMASKA,

CAPT. L. A. SENECAI,

Voyagera pendant la saison entre Saint-Aimé et Montréal, arrêtant à Saint-Marcel, Saint-David, Saint-Michel d'Yamaska, Sorel, Verchères, Varennes et Boucherville; et à commencent ses Trajets Réguliers LUNDI le 10e MAI 1858.

Il partira de Saint-Aimé tous les DIMANCHE ET MERCREDI, à 4 heures P.M. et de Montréal tous les MARDI ET VENDREDI après-midi, à 1 heure P. M.

Pour Fret et Passage s'adresser à bord ou à Monsieur Paulet, Sorel.

Rivière David, 11 mai 1858.

NOUVEAU MAGASIN.

Le Soussigné ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont reçu une très grande partie de leur assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Épicerie, Chaussures, Etc., et ils donneront avis dès que leur magasin sera au grand complet.

L'ÉCUYER & NAUD.

Sorel, 4 mai 1858.

A LOUER

Une MAISON en brique à deux étages, située rue George, porte voisine de celle occupée par le Soussigné. C'est une belle résidence pour une famille. Possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au Sousigné.

DR. M. E. HALLER.

Sorel, 30 Mars 1858.

La St. Jean-Baptiste

On trouvera à ce Bureau les imprimés d'usage pour la célébration de la fête nationale.

Sorel, 25 mai 1858.

A. BOUCHER,

TAILLEUR,

Enseigne du Mouton Noir,

Vis-à-vis le Marché, Sorel.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de

ROUVRIER SON ETABLISSEMENT,

et que ses pratiques seront, comme par le passé, servis avec goût et avec la plus grande ponctualité.

Il vient de recevoir des Etats-Unis et d'Europe les dernières modes pour cette été de

SURTOUS,

PANTALONS,

VESTES,

&c., &c., &c.

Le Soussigné saisit cette occasion pour remercier ses anciennes pratiques qui ont bien voulu l'encourager; et il espère que par le soin et la vigilance qu'il mettra à les servir, mériter une part de leur patronage.

LES PRIX SONT TRÈS MODÉRÉS.

ADOLPHE BOUCHER.

Sorel, 5 avril 1858.

A. CONLIN,

MANUFACTUREUR

DE

Bottes, Souliers et Congress,

EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHÉ, SOREL.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir son assortiment de

Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants,

qu'il vendra à meilleur marché qu'partout ailleurs,

consistant en Bottines et Souliers en kid, en cuir patent, en veau et prunel, pour Dames, Bottes et Congress de première qualité pour Messieurs, Souliers de bal, etc., etc., etc.

—AUSI—

Un assortiment complet et des mieux choisis de toutes espèces de chaussures pour enfants de tous âges.

Il tient aussi un assortiment complet de Cuir et fournitures de toutes espèces pour les Cordonniers.

Le soussigné saisit cette occasion pour remercier ses pratiques pour l'encouragement qu'ils

